

Loi sur les télécommunications

Notification d'une procédure de révocation

Une procédure de révocation, basée sur la législation des télécommunications, a été introduite à l'encontre de la/les personne/s suivante/s:

Ouverture de révocation

- Sandra Bruder, c/o Hug, Hinterdorfstrasse 16, 8309 Nürensdorf
- Therese Schenk, Talackerstrasse 47B, 3604 Thun
- Lodengryn S.L., C. Almirante Oquendo 16 6B, E-07014 Palma de Mallorca

Le courrier mentionné peut être demandé par le destinataire à l'adresse suivante:

Office fédéral de la communication, numérotation et adressage

Rue de l'Avenir 44

2501 Bienne

téléphone +41 (0)32 327 55 11

fax direct +41 (0)32 327 55 28